

LE FUTUR
SE CONSTRUIT
À L'ENISE

DEVENEZ PARTENAIRE

Génie Mécanique - Génie Civil - Génie Physique



CENTRALE LYON
ENISE

Cti
Commission
des titres d'ingénieur



TAXE D'APPRENTISSAGE

| VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ENISE, C'EST :

- Contribuer au développement technologique et industriel de votre entreprise
- Miser sur des Hommes et des Femmes aptes à répondre à vos attentes et qui pérenniseront vos entreprises

| L'ANNÉE 2020 NOUS A PERMIS D'INVESTIR PRÈS DE :

- 550 k€ dans des équipements pédagogiques pour les TP des étudiants (Plateforme Technologique Génie Civil, Réalité Virtuelle, Robot)
- 100 k€ dans de nouveaux outils pédagogiques (salles connectées et logiciels professionnels)

Cela fut aussi l'occasion d'améliorer nos infrastructures via des aménagements dans les salles de cours (tableaux blancs et mobiliers roulants pour travaux en groupe, écrans tactiles interactifs)

| 2021 SERA POUR VOUS L'OCCASION D'AIDER L'ENISE À POURSUIVRE SES INVESTISSEMENTS AU TRAVERS DE PROJETS STRUCTURANTS TELS :

La numérisation de l'enseignement :

- Le renforcement de la digitalisation des salles de cours
- Le support aux étudiants pour accélérer la transition au numérique

Équipements pédagogiques :

- Métrologie : mesure de champs par corrélation d'images 3D en température.
- Bâti de sollicitation statique / fatigue / thermique (GC)

Le support aux étudiants face à la crise sanitaire

TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises qui a pour objet de participer au financement du développement des formations technologiques et professionnelles. Son montant est calculé sur la base de 0.68% de la masse salariale.

L'ENISE est éligible au solde de la taxe d'apprentissage au titre de la fraction hors-quota, pour ses 5 diplômés.

Dans le cadre de vos 13% « Hors Quota », vous devez obligatoirement flécher un établissement. Ceci peut se faire par versement direct à l'ENISE par chèque ou virement.

N°UAI 0420093Y.

Date limite de Versement au 31 mai 2021

Comment procéder ?

Remplissez le bordereau de versement ci-joint accompagné de votre règlement (si règlement par chèque)

Un reçu libératoire vous sera envoyé afin que vous puissiez attester de la preuve de votre versement.

Toutes les informations sur :
www.enise.fr/entreprise

« En choisissant de verser la taxe d'apprentissage à l'ENISE, vous confirmez votre volonté de soutenir cette dynamique collaborative et d'en être partenaire »

François-Marie Larroutourou,
Directeur de l'ENISE



VOTRE INTERLOCUTEUR :

Prof. Philippe Bertrand
Directeur du Développement
et des Relations Entreprises
Tél : 04 77 43 75 10
taxe.apprentissage@enise.fr

www.enise.fr



CENTRALE LYON
ENISE

